

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

L'An Deux Mille Onze, le jeudi quatorze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

Secrétaire de séance : M. BIRRIEN

Présents : M. POULARD, M. TIMOUY, M^{me} LEMARCHAND, M. CROUZET, M^{me} PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET, M^{me} LE MEN, M. JACOB, M^{me} SAUVEE, M^{me} ROBIN, M^{me} LEDOS, M. BIRRIEN, M^{me} LAROCHE, M. BARBOTIN, M^{me} VALLET-ERDTMANN, M. VALTON, M. RENAUDIN et M. LEMOINE.

Excusés : M^{me} GRUIEC (pouv. M^{me} ROBIN), M. KEROMNES (pouv. à M. BARBOTIN) et M. TEXIER (pouv. M. RENAUDIN).

Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité sauf précision contraire.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT est déterminée comme suit, à partir du résultat de clôture cumulé au 31.12.2010, arrêté à 331 296,38 € :

➤ affectation : virement de 2010 à réaliser en 2011 : 331 296,38 € au C/1068.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission des Finances réunie les 31 janvier, 21 février, 21 mars et 28 mars 2011 a examiné la notification des bases d'imposition transmise par les services fiscaux. L'actualisation annuelle des bases, fixée par l'Etat à + 2 % par foyer, ainsi que l'apport de nouvelles bases génèrent une augmentation des bases de 4,50 % pour la taxe d'habitation, de 3,30 % pour le Foncier Bâti et une augmentation de 1,79% pour le Foncier Non Bâti par rapport à l'année 2010.

Toutefois, eu égard :

- ⇒ aux dépenses d'entretien des bâtiments, des réseaux, de la voirie, des terrains, et des charges de personnel,
- ⇒ au choix des programmes d'investissement, à réaliser,
- ⇒ aux impondérables résultant des dotations de l'Etat, des politiques de subventionnement du Conseil Général et du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal,

- ☒ se prononce pour maintenir les taux de la **Taxe d'Habitation à 13,63 %** et de la **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 41,31 %** ;
- ☒ décide de porter le taux de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 14,95 %** ;
- ☒ s'engage à inscrire le produit de ces contributions directes au chapitre budgétaire 73 de la section de fonctionnement du budget 2011.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à 2 379 084,00 €, la section de fonctionnement, votée par chapitre budgétaire et par nature :

- ⇒ inscrit au chapitre 011 « Charges à caractère général », une augmentation de 8,5% du chapitre par rapport au résultat 2010 ; augmentation due aux études (taxe locale sur la publicité extérieure, étude de faisabilité d'une passerelle R.D. 29...) des travaux sur des bâtiments communaux prévus et non réalisés en 2010;
- ⇒ prévoit au chapitre 012 « Charges de personnel », stabilité par rapport au résultat de 2010 tout en tenant compte sur l'année de changements de grade et des reprises à temps complet
- ⇒ inscrit au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : augmentation de 3,7 % due principalement aux revalorisations des participations aux organismes de regroupement (SYRENOR, CLIC...).
- ⇒ dégage un autofinancement brut de 233 034 €, qui figurera à la section d'investissement ;
- ⇒ fait apparaître une augmentation des recettes due principalement aux contributions directes calculées selon la notification et la décision d'imposition (+ 5 %).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est votée par chapitre budgétaire et par nature à hauteur de 2 114 646,00 € dont : 274 701,00 € de dépenses non réalisées sur 2010, et 62 849,29 € de recettes non réalisées en 2010.

Elle comprend :

A - CINQ OPERATIONS D'EQUIPEMENT : dépenses totales de 1 567 618 €, dont 1 392 710,00 € de nouvelles dépenses :

- N° 350 : Extension d'Espace Evasion : 9 838,00 € dont 9 838,00 € de restes à réaliser ;
- N° 541 : Bâtiments scolaires et péri- scolaires : 325 500,00 € de crédits nouveaux ;
- N° 544 : Eclairage public : 65 000 ,00 € de crédits nouveaux ;
- N° 545 : Voirie communale : 217 280,00 € dont 22 280,00 € de restes à réaliser;
- N° 546 : Nouveau terrain de football : 950 000,00 € dont 142 790,00 € de restes à réaliser

B - LES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'EQUIPEMENT COMMUNAL NON INDIVIDUALISES EN OPERATIONS :

Les dépenses d'un montant de 367 028,00 € (dont 99 793,00 € de restes à réaliser de 2010) sont réparties comme suit :

- **Chapitres 20 et 21** : acquisitions, aménagements, installations et agencements pour 332 028 € dont :
 - 1 040,00 € acquisition de logiciel
 - 100 000,00 € acquisition de terrain,
 - 164 563,00 € travaux sur les bâtiments publics existants : mairie, écoles, salles de sports, église et bâtiments socioculturels,
 - 2 000,00 € acquisition de végétaux,
 - 21 500,00 € mobilier urbain et matériels techniques,
 - 1 000,00 € œuvre d'art,
 - 41 925,00 € mobilier, matériel informatique, mairie, écoles et domaine socioculturel ; matériel divers pour les services techniques, écoles, services sportif et socio-culturel.
- **Chapitre 23** :
 - Participation de la commune à la création d'un parking dans la Z.A.C. "Vert Village" pour 20 000,00 € ;
- **Chapitre 040** : travaux en régie pour 15 000,00 €

Les recettes au Chapitre 13 : subventions et participations pour 401 936,65 € dont 62 849,29 € de restes à réaliser.

C-LES OPERATIONS FINANCIERES comprennent :

Les dépenses pour 180 000,00 € de remboursement du capital des emprunts ;

Les recettes pour 805 645,22 €:

- excédents de fonctionnement capitalisés dégagés au compte administratif 2010 pour 331 296,38 € contribuant notamment à couvrir le remboursement du capital des emprunts ;
 - Fonds de Compensation T.V.A. sur les travaux 2010 et la Taxe Locale d'Equipement pour 47 220,00 €;
 - provision pour risques et charges de fonctionnement : 5 000,00 € ;
 - virement d'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 233 034,00 €
 - excédent de la section d'investissement 2010 à hauteur de 189 094,84 €
- et un emprunt d'équilibre à hauteur de 907 064,13 €.

SALON REGIONAL DE L'AQUARELLE : TARIF DES LIVRETS, CARTES POSTALES ET CARNETS DE TIMBRES, PRIX A DECERNER.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'occasion du salon régional de l'aquarelle, un prix "Commune de Montgermont" d'une valeur de 300 € et un prix "Conseil Général d'Ille et Vilaine" d'une valeur de 150 €. Il décide la modification de la régie « Manifestations culturelles » pour y inclure la vente de carnets de timbres de collection et fixe le prix de vente des livrets à 3 € l'unité, des cartes postales à 0,5 € l'unité et des collecteurs de timbres à 3,50 € l'unité.

ECOLES GERARD PHILIPPE: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE L'INSPECTION ACADEMIQUE POUR LA RENTREE 2011

Le Conseil Municipal émet un avis très défavorable au projet de M. l'Inspecteur d'Académie de supprimer un poste à l'école maternelle Gérard Philippe et un avis très favorable à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Gérard Philippe pour la rentrée de septembre 2011.

INFORMATION

➤ Droit de préemption urbain : la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien AC 212, 4 champ du Moulin.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

Montgermont, le 20 avril 2011

LE MAIRE
A. POULARD